

Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture !

Déclaration du groupe Artisanat

De nombreux consommateurs se sont montrés inquiets pour leur approvisionnement alimentaire, dès l'annonce de la période de confinement.

Rapidement toutefois, ils ont pu constater que producteurs, artisans, commerçants de détail et toute la filière agro-alimentaire savaient se mobiliser et s'organiser afin de répondre aux besoins. Chacun, à son niveau, a fait preuve de réactivité et d'innovation pour garantir l'approvisionnement des populations, tout en appliquant les précautions sanitaires. De nouveaux partenariats, de nouvelles solidarités ont aussi vu le jour dans les territoires, pour à la fois soutenir les producteurs et les artisans-commerçants locaux, mais aussi pour assurer l'alimentation des plus démunis.

De leur côté, les consommateurs ont été très nombreux à apprécier ou à redécouvrir les produits frais et locaux, comme les circuits de distribution de proximité.

Cette situation exceptionnelle et inédite a duré deux mois ; mais nos seules productions françaises pourraient-elles satisfaire pleinement la demande, sur une plus longue période ?

On peut légitimement se poser la question quand on sait que la France a largement réduit sa production agricole depuis 20 ans.

C'est ainsi que la part des surfaces consacrées au maraîchage et aux vergers n'a cessé de diminuer, nous conduisant aujourd'hui à importer plus de la moitié des fruits et légumes que nous consommons.

La souveraineté alimentaire est à ce titre un enjeu qui doit nécessairement nous préoccuper.

C'est pourquoi il est essentiel de réfléchir aux moyens de favoriser les installations et les transmissions. D'autant que l'arrivée prochaine d'une génération à l'âge de la retraite soulève le risque de voir disparaître un quart de nos exploitations d'ici 5 ans.

L'avis formule une série de propositions visant à renforcer et à rendre plus efficient le soutien technique et financier des porteurs de projet, ainsi que les formations à l'installation.

Il préconise également un axe qui nous semble particulièrement pertinent : celui d'un droit à l'essai permettant d'évaluer un projet en conditions réelles, tout en limitant la prise de risque.

Au-delà des dispositifs d'accompagnement, le candidat doit trouver une terre pour s'installer et mener à bien son projet.

Or, il existe de nombreux freins aux transmissions des exploitations.

L'avis fait des propositions pour rendre celles-ci plus attractives financièrement, pour favoriser leur anticipation et leur préparation, ou encore pour éviter le changement de destination des terres agricoles.

D'une manière générale, toutes ces propositions visent à mieux articuler les souhaits d'installation et les besoins de transmission.